

Bon à savoir

- › Certaines chambres d'hospitalisation disposent de coffres individualisés. Autant que possible, nous vous invitons à les utiliser. Néanmoins, la gestion et la responsabilité des objets de valeur déposés dans ces coffres vous incombent.
- › De manière générale, soyez vigilant. L'hôpital est un lieu ouvert, ce qui peut constituer un risque pour vos effets personnels.
- › La priorité étant toujours donnée aux traitements, il est possible que la réalisation de soins en urgence entraîne une détérioration de vos effets personnels. La responsabilité de l'hôpital ne peut pas être engagée dans ce cas.

Pour nous contacter

› Service médiation

Tél. : 069/258.124 - mediation@chwapi.be

CHwapi - service médiation

51, rue des Sports - 7500 Tournai



Centre Hospitalier de Wallonie picarde -
CHwapi ASBL

E.R. : Didier DELVAL - Siège social :
9, avenue Delmée - 7500 Tournai
N° ent. : 0876.107.364

Tél. : 069/333.111

Fax : 069/258.015

www.chwapi.be | [f](#) | [in](#) | [@](#)

Réf. : CHW-FI-409 Version 1 / Novembre 2024

© Crédits photos : AdobeStock

Ne pas jeter sur la voie publique

Les objets de valeur

Avis aux patients et aux proches



Service médiation
www.chwapi.be



Il est vivement déconseillé d'apporter des choses de valeur à l'hôpital (argent, bijoux de valeur, cartes bleues/bancaires, portefeuille). Si toutefois vous avez besoin de les amener avec vous, vous pouvez les mettre en sécurité dans des coffres mis à votre disposition.

Quels objets de valeur peuvent être déposés ?

- › L'argent, les bijoux de valeur, les cartes bleues/bancaires et le portefeuille.
- › Les autres objets personnels (vêtements, GSM, ordinateur, clés, nécessaire de toilette, etc.) ne peuvent pas être placés dans le coffre de l'hôpital. C'est pourquoi, il vous est fortement recommandé de confier à votre accompagnant les objets inutiles durant votre hospitalisation.
- › Si vous préférez les garder, vous restez entièrement responsable de leur gestion.

Où se fait le dépôt ?

Pour vos **objets de valeur**, adressez-vous au personnel d'accueil lors de votre admission ou sollicitez le personnel soignant des urgences, ou de l'unité dans laquelle vous êtes hospitalisé.

Vous souhaitez mettre de l'**argent liquide** en sécurité lors de votre hospitalisation ? Nous vous invitons à vous rendre aux accueils consultations (de 8h à 18h30). Un reçu vous sera remis. Les sommes seront déposées sur le compte que vous aurez communiqué. Notez qu'il est désormais interdit de déposer plus de 3000 € en liquide.

Que vous soyez admis en urgence ou que votre hospitalisation ait été programmée, un inventaire de ce que vous avez déposé sera effectué. Un reçu vous sera remis.

Lors du dépôt, vous pouvez désigner la personne qui pourra reprendre vos objets de valeur, moyennant présentation de sa carte d'identité.

Comment retirer vos objets de valeur ?

› Où ?

Le retrait de vos objets de valeur doit toujours se faire sur le site hospitalier où ils ont été initialement déposés.

Ils seront retirés de préférence le jour de votre sortie d'hospitalisation. Les retraits peuvent se faire de 8 à 12h et de 13 à 16h aux accueils centraux ou à l'accueil des urgences.

› Qui ?

• Le retrait par vous-même

Les objets vous sont restitués sur présentation de votre carte d'identité ou d'une pièce d'identité valable et du reçu qui vous a été remis lors du dépôt.

• Le retrait par une tierce personne

Si vous souhaitez confier le retrait à un tiers, celui-ci devra être en possession de votre pièce d'identité ou d'une pièce d'identité valable, autant que possible, du reçu qui vous a été remis et d'une procuration signée. Il devra par ailleurs justifier de son identité.

• Le retrait consécutif à un décès

Nous invitons les ayants droit à prendre contact avec le service social.

Dans tous les cas, le retrait des objets se fera contre signature d'un document.

L'hôpital est responsable des objets de valeur uniquement s'ils ont été déposés dans les coffres des accueils centraux ou des urgences. En dehors de ces cas, il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.